



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

**DELIBERATION EN DATE DU 05 FEVRIER 2022 ARRETANT
LA REVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
PLUVIALES ET EAUX USEES D'AHETZE, AINHOA, ARBONNE,
ASCAIN, BIRIATOU, CIBOURE, GUETHARY, HENDAYE, SARE,
SAINT-JEAN-DE-LUZ, SAINT-PEE-SUR-NIVELLE, URRUGNE**

AVIS D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, informe le public que le Conseil Communautaire a pris une délibération en date du 05 février 2022 arrêtant la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées des communes du territoire du Sud Pays Basque.

La délibération est affichée pour une durée minimale d'un mois et peut être consultée à la Communauté d'Agglomération, 15, avenue Foch, 64 185 Bayonne, et en mairies d'Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriato, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Sare, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Urrugne, aux jours et heures habituels d'ouverture.